

DOSSIER DE CANDIDATURE 2026

— TROPHÉES —

TECH FOR CONSTRUCTION

SOMMAIRE INTERACTIF

INFORMATIONS CANDIDAT

PAGE 2



DESCRIPTIF DES CATÉGORIES

PAGE 3



INFORMATIONS PROJET

PAGE 4



RÈGLEMENT DU CONCOURS

PAGE 7



Un événement organisé par

CTB LES CAHIERS
TECHNIQUES
DU BATIMENT

LE MONITEUR

Pour participer au concours, les candidats doivent respecter le processus d'inscription suivant :

1. Régler les frais d'inscription concours d'un montant de 190 CHT (228 CTTC) par dossier sur la page : <https://evenements.infopro-digital.com/lemoniteur/tunnel/>
2. Une fois le règlement vérifié, un mail contenant les identifiants Mezzoteam du candidat lui sera adressé
3. Se rendre sur la plateforme Mezzoteam pour remplir le dossier et déposer les annexes selon le processus indiqué **avant le 3 Juillet 2026 à minuit.**

La remise des prix Tech For Construction se tiendra
à Paris le jeudi 8 octobre 2026.

Pour toute question, vous pouvez adresser
votre demande à l'adresse suivante :
trophees.techforconstruction@lemoniteur.fr

IDENTITÉ DU PORTEUR DU PROJET (MENTION OBLIGATOIRE)

Société du candidat :

Commune :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

CONTACT (JOIGNABLE SI BESOIN POUR LE SUIVI DU DOSSIER) :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone (fixe et/ou mobile) :

Email :

**CE FORMULAIRE EST COMMUN
À TOUTES LES CATÉGORIES.**

**LE GRAND PRIX DE LA SOLUTION
TECH DE L'ANNÉE ET LE GRAND PRIX
CONCEPTION DE L'ANNÉE SERONT
SÉLECTIONNÉS PARMI L'ENSEMBLE
DES CANDIDATURES COMPLÈTES
AUX CATÉGORIES CI-DESSOUS.**

Les informations à caractère personnel des candidats recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément aux réglementations en vigueur. Elles sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur candidature. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que l'Organisateur ou toute société du groupe Infopro Digital pourra utiliser afin d'envoyer aux candidats des propositions en vue de participer à des événements professionnels, pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle et/ou les inscrire dans des annuaires professionnels.

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : privacy-evenements@infopro-digital.com

La Politique Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/fr/protection-des-donnees/fr/>

AUTORISATIONS

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction) :

Représentant la société :

a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos... y compris de tous les intervenants : maîtrise d'œuvre, d'ouvrage, architecte, exploitant, prestataire informatique.....) attachés aux projets présentés ainsi qu'à tout élément du dossier de candidature,

b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments dans tous médias (publications papier, internet, support promotionnel...) de l'Organisateur

ou de tout tiers, susceptibles de traiter des Trophées Tech For Construction 2026, notamment les documents promotionnels des éditions suivantes.

En particulier, le Candidat accepte que les éléments du dossier de candidature fassent l'objet d'un montage vidéo réalisé de 5 minutes maximum diffusée lors de la Remise des Prix dans le cas où il serait désigné lauréat ;

Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur,

c) accepte de déposer sur une plateforme sécurisée MEZZOTEAM les documents annexes du projet candidat pour une diffusion au jury pendant les délibérations, aux journalistes des rédactions de Groupe Moniteur et des personnes participant à l'organisation du concours.

En conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,

en déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

Six équipes (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et entreprises) seront récompensées pour des projets réalisés en France ou à l'international dans les catégories suivantes :



CONCEPTION NUMÉRIQUE/BIM

Le Prix de la Conception Digitale récompense un projet de construction neuve, conçu grâce à l'utilisation d'un outil de conception digitale.

Exemples : BIM (3D, 4D, 5D...), generative design, IA, outils de calculs d'ACV, de performance énergétique, etc.



RÉNOVATION

Le prix de la Rénovation récompense un projet ou une solution de rénovation globale, dans lequel l'utilisation des nouvelles technologies a permis d'obtenir un impact positif sur les consommations énergétiques, le confort des occupants, la qualité environnementale des matériaux...

Exemples : STD (Simulation thermique dynamique), scanner laser 3D, nuages de points, IA...



EXPLOITATION / MAINTENANCE PRÉDICTIVE

Le prix de l'Exploitation/ Maintenance Prédictive récompense une solution ou un projet pour lequel la technologie a permis d'améliorer et d'anticiper l'exploitation et la maintenance des bâtiments (économie d'énergie, maintenance prédictive ...)

Exemple : Jumeau numérique, IA, IoT.



CHANTIER NUMÉRIQUE

Le Prix du Chantier Numérique récompense une solution ou un projet de construction neuve ou de rénovation, pour lequel l'utilisation de la technologie a permis de retirer des bénéfices environnementaux, humains, de productivité et de qualité, sur le chantier.

Exemples : suivi de chantier par drone et caméra, reconnaissance automatique d'images via l'IA, IoT, etc.



TECH SECURITY

Le prix Tech Security récompense une démarche de protection des équipes grâce à l'utilisation d'une technologie. Cette catégorie s'adresse aux entreprises ayant développé ou déployé une solution de sécurité ou ayant réduit la pénibilité sur un ou plusieurs chantiers.

Exemples : EPI connectés, exosquelettes, IA, applications, mesures anti-pénibilité.



DÉMARCHE ORIGINALE

Le prix de Démarche Originale récompense une solution ou un projet de construction neuve ou de rénovation, pour lequel l'utilisation de la technologie (modélisation BIM, IA, drones, jumeau numérique, robotique, logiciel...) est particulièrement remarquable et pionnier pour le secteur, avec des bénéfices mesurables.

Parmi l'ensemble des candidatures complètes, conformes et reçues dans les délais impartis pour les 6 prix ci-dessus seront également attribué :

LE GRAND PRIX SOLUTION TECH DE L'ANNÉE

À l'équipe ayant proposé la solution la plus exemplaire ou la plus innovante.

LE GRAND PRIX CONCEPTION DE L'ANNÉE

À l'équipe ayant réalisé un projet exceptionnel, avec la démarche la plus exemplaire.



Pour des raisons d'équité entre les candidats et d'examen des candidatures, nous vous demandons de ne pas dépasser l'espace de texte disponible pour chaque rubrique.

• Nom du projet :

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PROJET - OBLIGATOIRE

Merci de préciser toutes les raisons sociales* (*Informations reprises en l'état dans toutes les publications présentant les projets nommés et le palmarès*)

MOA :

Architecte :

BE :

Entreprise(s) de construction :

Autres :

Principaux logiciels / appli / solutions utilisés :

*Préciser les mandataires

MERCI DE PRÉCISER DANS QUELLE(S) CATÉGORIE(S) VOUS PARTICIPEZ

Un projet peut être présenté dans deux catégories maximum, à l'exception des dossiers déposés dans la catégorie Démarche Originale qui ne peuvent faire l'objet d'une candidature dans une autre catégorie.

Le jury se réserve la possibilité de changer le dossier de catégorie s'il l'estime pertinent.

Conception Numérique / BIM

Tech Security

Chantier Numérique

Exploitation / Maintenance Prédictive

Rénovation

Démarche Originale

• Localisation (adresse postale) :



Le jury prêtera une attention particulière au caractère innovant du projet, à son côté exemplaire et aux bénéfices apportés.

• **Résumé de votre projet :**

Date de début du chantier	
Date de livraison du projet	
Surface du projet	
Spécificités	
Solutions digitales utilisées	
Résumé du projet	

• **Décrivez les principales caractéristiques techniques du projet (1000 caractères max) :**

• **Précisez le caractère innovant ou les atouts de votre projet (1000 caractères max) :**

- Un déploiement à plus grande échelle est-elle envisageable ? Si oui, par quels moyens ?
- Indiquez les bénéfices environnementaux, techniques, économiques, organisationnels ou autres :
- **POUR LES PROJETS BIM**, précisez le processus collaboratif (détail de l'organisation, workflow, interopérabilité entre les acteurs et les logiciels...)

DOCUMENTS ANNEXES À JOINDRE AU DOSSIER SUR LA PLATEFORME MEZZOTEAM SELON LES MODALITÉS INDIQUÉES À L'ARTICLE 4.4 DU REGLEMENT DU CONCOURS



Une vidéo expliquant et valorisant l'utilisation de la technologie sur le projet (2 min maximum). Cette vidéo pourra être diffusée sur les sites internet des CTB et du Moniteur, afin de mettre en avant votre projet.

- Un maximum de 5 photos libres de droit du projet dont des visuels du projet à l'état initial et à l'état d'avancement actuel en haute définition (300 DPI, format JPEG recommandé)
- Un maximum de 4 fichiers permettant de visualiser les spécialités du projet (Structure, MEP, Présentations PPT, illustration/image, pdf...) ou présentant la mise en œuvre du projet

lustration/image, pdf...) ou présentant la mise en œuvre du projet

- Si vous postulez pour un projet en BIM : 3 à 5 fichiers de maquette numérique au format IFC aux fins d'analyse par les membres du jury, provenant de différentes disciplines du projet. Ces fichiers doivent être correctement géo référencés pour un assemblage automatique et propre sur la plateforme Mezzoteam.

La plateforme sur laquelle vous déposerez vos annexes peut supporter des éléments allant jusqu'à 4 Go chacun (pas de limite pour la totalité du dossier).

Il est précisé que ces éléments sont destinés au jury et pourront être reproduits et diffusés comme tout élément du dossier lors de la remise des prix et dans le compte rendu des Trophées publié dans les publications papier ou internet de l'Organisateur. Toutes les autorisations pour leur reproduction et diffusion doivent avoir été obtenues par les candidats avant leur transmission à l'Organisateur, accompagnée des crédits à mentionner (nom du photographe, vidéaste...)

- Préciser la liste des annexes (type de document et nom du fichier) :

ARTICLE 1 // L'ORGANISATEUR

Les Trophées Tech For Construction sont organisés par : GROUPE MONITEUR - Société par Actions Simplifiée au capital de 333 900 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 403 080 823, dont le siège social est situé 20, rue des Aqueducs - 94250 Gentilly.

ARTICLE 2 // OBJET DU CONCOURS

Ce concours vise à récompenser un projet ou une solution pour laquelle l'utilisation de la technologie a fait ses preuves, au sein d'un projet de construction. Ce concours est ouvert aux candidatures du 13 février 2026 au 3 juillet 2026.

ARTICLE 3 // LES PRIX - CATÉGORIES

Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, l'Organisateur décernera :

a) 6 prix dans les catégories suivantes :

- **Conception Numérique/BIM** : Le Prix de la Conception Digitale récompense un projet de construction neuve, conçu grâce à l'utilisation d'un outil de conception digitale.
- **Chantier Numérique** : Le Prix du Chantier Numérique récompense une solution ou un projet de construction neuve ou de rénovation, pour lequel l'utilisation de la technologie a permis de retirer des bénéfices environnementaux, humains, de productivité et de qualité, sur le chantier.
- **Rénovation** : Le prix de la Rénovation récompense un projet ou une solution de rénovation globale, dans lequel l'utilisation des nouvelles technologies a permis d'obtenir un impact positif sur les consommations énergétiques, le confort des occupants, la qualité environnementale des matériaux...
- **Tech Security** : Le prix Tech Security récompense une démarche de protection des équipes grâce à l'utilisation d'une technologie. Cette catégorie s'adresse aux entreprises ayant développé ou déployé une solution de sécurité ou ayant réduit la pénibilité sur un ou plusieurs chantiers.
- **Exploitation / Maintenance Prédictive** : Le prix de l'Exploitation/ Maintenance Prédictive récompense une solution ou un projet pour lequel la technologie a permis d'améliorer et d'anticiper l'exploitation et la maintenance des bâtiments (économie d'énergie, maintenance prédictive...)
- **Démarche Originale** : Le prix de Démarche Originale récompense une solution ou un projet de construction neuve ou de rénovation, pour lequel l'utilisation de la technologie (modélisation BIM, IA, drones, jumeau numérique, robotique, logiciel...) est particulièrement remarquable et pionnier pour le secteur, avec des bénéfices mesurables.

b) Parmi l'ensemble des candidatures complètes, conformes et reçues dans les délais impartis pour les 6 prix ci-dessus seront également attribué :

Le Grand Prix Solution Tech de l'année : à l'équipe ayant proposé la solution la plus exemplaire ou la plus innovante.

Le Grand Prix Conception de l'année : à l'équipe ayant réalisé un projet exceptionnel, avec la démarche la plus exemplaire.

Les projets de construction récompensés pourront être des bâtiments ou des infrastructures.

ARTICLE 4 // CANDIDATURES

Pour participer au concours, les candidats doivent impérativement :

4.1 – Respecter le processus d'inscription suivant :

- a. régler les frais d'inscription au concours d'un montant de 190 € HT (228 € TTC) par dossier sur la page: <https://evenements.in-fopro-digital.com/lemoniteur/tunnel/>
- b. une fois le règlement vérifié, un mail contenant les identifiants Mezzoteam du candidat lui sera adressé
- c. se rendre sur la plateforme Mezzoteam pour remplir le dossier et déposer les annexes selon le processus indiqué.
- d. Une fois la candidature complète (dossier et annexes), le candidat recevra une confirmation par mail indiquant que son dossier est complet

4.2. – Proposer des projets réalisés par des acteurs de la construction, innovant en termes de solutions ou de nouveaux usages.

Le jury sera particulièrement attentif aux :

- bénéfices environnementaux : climat et biodiversité
- caractère innovant, mais aussi pragmatique et efficace
- processus collaboratif (interopérabilité)
- bénéfices organisationnels, techniques, économiques... de leur usage

Les DROITS D'INSCRIPTION d'un montant de 190 CHT (228 CTTC) par dossier peuvent être réglés :

- par carte bancaire lors de l'inscription en ligne
- par chèque à l'ordre de Groupe Moniteur Trophées Tech For Construction à réception de facture
- par virement bancaire à réception de facture :

Domiciliation : LA BANQUE POSTALE - CENTRE DE LA SOURCE

Compte N° 3742830J033 - Clé RIB : 74

Code Banque : 20041 - Code Guichet : 1012
IBAN : FR69 2004 1010 1237 4283 0J03 374
BIC : PSSFRPPSC

4.4 – Le DOSSIER DE CANDIDATURE devra comprendre :

- a. Le formulaire de candidature complété sur Mezzoteam. Le candidat pourra présenter une réalisation, ou plusieurs réalisa-

tions sous réserve de :

- remplir autant de dossiers de candidature que de réalisations ;
 - acquitter le droit d'inscription pour chacun des dossiers présentés.
- b. Les annexes exigées pour l'illustration de votre projet à déposer sur la plateforme Mezzoteam (4 Go maximum par fichier) :
- Un maximum de 5 photos libres de droit du projet avec les crédits à indiquer (dont des visuels du projet à l'état initial et l'état d'avancement actuel ou futur) en haute définition (300 DPI, format JPEG recommandé)
 - Un maximum de 4 fichiers permettant de visualiser les spécialités du projet (Présentation powerpoint, illustration/image, word, pdf...)
 - Si vous déposez un projet utilisant du BIM : 3 à 5 fichiers de maquette numérique au format IFC aux fins d'analyse par les membres du jury, provenant de différentes disciplines du projet. Ces fichiers doivent être correctement géo référencés pour un assemblage automatique et propre sur la plateforme Mezzoteam
 - En option (recommandé) : une vidéo expliquant et valorisant l'utilisation de la technologie sur le projet (2 min maximum)

Il est précisé que ces éléments sont destinés au jury et pourront être reproduits et diffusés comme tout élément du dossier lors de la remise des prix et dans le compte rendu des Trophées publié dans les publications papier ou internet de l'Organisateur. Toutes les autorisations pour leur reproduction et diffusion doivent avoir été obtenues par les candidats avant leur transmission à l'Organisateur, accompagnée des crédits à mentionner (nom du photographe, vidéaste...)

Les dossiers incomplets ne seront pas présentés au jury. Toute candidature ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus ne sera pas prise en considération pour l'attribution d'un trophée.

LES AUTRES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE L'OPERATION DEMEURENT INCHANGÉES.

ARTICLE 5 // ENGAGEMENT DES CANDIDATS ET DE L'ORGANISATEUR

5.1 – Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment et sans que cette liste soit exhaustive: marques dessins, photos, droits d'auteurs, vidéos..., notamment des prestataires éventuellement intervenus dans le projet concerné tel que maîtrise d'œuvre, maître d'ouvrage, architecte, exploitant, prestataire informatique etc.) lors de la Remise des Prix et dans tous médias, quel qu'en soit le support, susceptible de traiter des Trophées Tech Show For Construction, ce dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction,

par l'Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice. Les sociétés candidates garantissent l'Organisateur de tout recours à cet égard, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation aux Trophées.

5.2 – Les Candidats acceptent de déposer leur maquette numérique sur une plateforme sécurisée permettant sa diffusion au jury pendant ses délibérations, aux journalistes des rédactions de Groupe Moniteur et des salariés du groupe Infopro Digital ou de ses prestataires participants à l'organisation des Trophées Tech For Construction.

Il est rappelé aux candidats que leur maquette numérique pourra faire l'objet d'un montage vidéo réalisé par l'Organisateur de 5 minutes maximum diffusée lors de la Remise des Prix dans le cas où leur projet serait désigné lauréat.

5.3 – L'Organisateur s'engage à ne divulguer avant la remise des Prix aucune information considérée confidentielle par le candidat qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature.

ARTICLE 6 // JURY - SELECTION DES LAURÉATS

6.1 – Une désignation en deux temps :

Une pré-sélection des dossiers sera faite par les rédactions de Groupe Moniteur et un panel d'experts de la tech, qui ont la responsabilité d'examiner en détails l'ensemble des dossiers complets de façon à dégager les finalistes dans chacune des catégories.

Les dossiers nommés seront ensuite présentés au Jury, en septembre 2026, qui a la responsabilité de désigner les lauréats dans les 6 catégories de Trophées, le Grand Prix Conception de l'année et le Grand Prix Solution Tech de l'année.

6.2 – Constitution et mode de fonctionnement du Jury :

Les membres du Jury sont choisis par l'organisateur parmi les personnalités reconnues du secteur de la construction.

Les membres du Jury ne pourront participer au vote d'une catégorie dans laquelle leur entreprise (ou leurs marques) serait soit candidate soit impliquée directement ou indirectement.

La présentation des dossiers fait l'objet d'un débat entre les membres du Jury selon les critères d'évaluation suivants :

- bénéfices environnementaux : climat et biodiversité
- caractère innovant, mais aussi pragmatique et efficace

tique et efficace

- processus collaboratif (interopérabilité)
- Bénéfices organisationnels, techniques, économiques... de leur usage

Le Jury se réserve la possibilité de ne pas délivrer de prix, de nommer des ex-æquo ou de créer de nouveaux prix. Les délibérations du Jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à justifier ses choix.

Les résultats resteront secrets jusqu'à la cérémonie de remise des prix le 8 octobre 2026 (date prévisionnelle).

ARTICLE 7 // UTILISATION des NOMS ET LOGOS « GRAND PRIX » et « PRIX » (lauréat de chaque catégorie)

Seuls les lauréats sont autorisés à utiliser le nom et logo Trophées Tech For Construction dans les formes et conditions transmises par l'Organisateur, sur toute documentation commerciale et promotionnelle concernant la société et/ou le dispositif récompensé(e)s, pendant une durée maximum d'un an à compter de la remise des prix et uniquement sur le territoire français.

ARTICLE 8 // REMISE DES PRIX

Les prix seront remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra à Paris le 8 octobre 2026 (date prévisionnelle). Les nommés seront informés par l'organisateur de leur pré-sélection après la première étape de désignation et devront être présents à la cérémonie afin de recevoir leur prix (s'ils sont désignés Lauréat par le Jury).

ARTICLE 9 // DONNÉES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par l'Organisateur font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de l'Organisateur. L'Organisateur, ou toute société du groupe Infopro Digital, pourra envoyer aux candidats des propositions commerciales des propositions en vue de participer à des événements professionnels, pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle et/ou les intégrer à des annuaires professionnels.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à :

Groupe Moniteur,
« Trophées Tech For Construction »,
à l'attention du Pôle événements
Service Logistique,
20, rue des Aqueducs 94250 Gentilly
ou à l'adresse mail :
privacy-evenements@infopro-digital.com

La Politique Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l'adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/fr/protection-des-donnees/fr/>

ARTICLE 10 // DIVERS

10.1 – Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli, ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le candidat sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le concours.

10.2 – L'Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.

10.3 – Les candidats et lauréats autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l'Organisateur à utiliser leur nom, logo, l'image et les noms et prénoms de leurs représentants ainsi que les éléments de leur dossier récompensé à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web de l'Organisateur) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'Organisateur. Elles garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.

10.4 – La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal (retard d'acheminement ou perte) ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit. De même, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait la validation électronique des candidatures.

10.5 – Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

ARTICLE 11 // RÉGLEMENT - LITIGES

11.1 – Le fait de s'inscrire au concours implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, accessible à tout moment durant la durée du concours sur le site internet lemoniteur.fr/rubrique nos événements (<http://evenements.infopro-digital.com/lemoniteur/trophes/>)

11.2 – Le présent règlement est soumis à la loi française. L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

Gentilly, le 13/02/2026